La Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation : êtes-vous prêts?

1 juin 2011

Après plus de trois années de délai, d'études et de consultations publiques, la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* entrera en vigueur le 20 juin 2011. Cette loi impose de nouvelles obligations aux fabricants, importateurs et vendeurs de produits de consommation et accorde à Santé Canada d'importants pouvoirs. Elle aura des répercussions pour ce secteur critique de notre économie et il est essentiel d'en comprendre les enjeux.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.